

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

OBJET : Choix du prestataire et demande de subvention pour l'étude sur l'exploitation du potentiel photovoltaïque sur foncier dérisqué.

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 6 représentant 6 voix

N° : 001/2022

L'an deux mille vingt et un, le 3 février, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – J GIULIANO – J PAUL - N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – H PHILIBERT

Par délibération en date du 24 juin 2021, le bureau a autorisé le Syndicat Mixte à répondre à l'AMI régional « foncier dérisqué » inscrit au CRET Provence Verte Verdon 2020-2023 et à recourir à un marché public de prestation intellectuelle en vue de réaliser cette étude, pour un montant prévisionnel de 140 000 € TTC. Par cette même délibération le SMPVV sollicitait une subvention de 98 000 € auprès de la Région et de 14 000 € auprès de la Banque des Territoires.

Le dossier de candidature a été déposé auprès de la Région Sud en juillet 2021. Le Syndicat Mixte ayant été retenu à l'AMI, la Région lui a accordé une subvention de 98 000 € par délibération en date du 28 octobre 2021.

Pour rappel, cette étude pré-opérationnelle et opérationnelle pour l'exploitation du potentiel photovoltaïque du territoire Provence Verte Verdon vise à :

- Identifier le potentiel d'installations solaires photovoltaïques sur les sites anthropisés, privés et publics
- Planifier le développement de ces installations, par grappes de projets
- Accompagner la réalisation d'au moins une grappe de projets publics et une grappe de projets privés
- Définir des modalités d'implantation des panneaux dans le respect du patrimoine et des paysages

Afin de sélectionner un bureau d'études pour réaliser la mission, le syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée ouverte le 11 octobre 2021, close le 30 novembre 2021 à 12h00.

Quatre offres ont été déposées. Une des offres est irrégulière et n'a pas été analysée.

Parmi les trois autres offres, à l'issue d'une première analyse, le syndicat a choisi de négocier avec les deux premiers candidats.

Un courrier de négociation leur a été envoyé le 10 janvier 2022. Une réunion de négociation s'est tenue avec chaque candidat le 13 janvier 2022. Ces derniers ont ensuite envoyé leur offre modifiée pour le 20 janvier 2022.

A l'issue de l'analyse des offres après négociation, le classement est le suivant :

N° de pli	Nom des candidats	Note sur le critère 1 VALEUR TECHNIQUE	Note sur le critère 2 PRIX	Note globale	Classement après négociation	Après négociation		
						D.P.G.F (€TTC)	D.Q.E. (€TTC)	TOTAL (€TTC)
1	AKAJOULE SAS	46,7	14,5	61,2	3	21 000,00 €	321 480,00 €	342 480,00 €
2	ENERCOOP PACA	62,2	30,0	92,2	2	29 172,00 €	103 206,00 €	132 378,00 €
4	OPTE	70,0	26,2	96,2	1	49 260,00 €	111 906,00 €	161 166,00 €

Le candidat classé 1^{er} après analyse des offres présente toutes les garanties nécessaires à l'exécution du présent marché.

Par ailleurs, au regard de l'offre de prix du prestataire choisi, et pour maintenir le nombre prévisionnel de sites à dérisquer dans le cadre de l'étude (soit entre 55 et 60 sites), il est proposé de porter le budget de l'étude à 161 166 € TTC, et de modifier le financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Etude	161 166,00 €	Région (AMI) - 61%	98 000,00 €
		Banque des Territoires - 19%	30 933,00 €
		Autofinancement - 20%	32 233,00 €
TOTAL	161 166,00 €	TOTAL	161 166,00 €

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre du bureau d'études OPTE pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle et opérationnelle pour l'exploitation du potentiel photovoltaïque du territoire Provence Verte Verdon pour un montant de 161 166 € TTC,
- Solliciter une subvention de 30 933 € auprès de la Banque des Territoires conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à engager l'opération et signer tout acte relatif à ce marché
- Préciser que ces dépenses seront prévues au BP 2022 du syndicat mixte.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

